

CHARTRE DE L'UNION DE PRIERE

Edition 1996
2^{ème} partie révisée en 2008

INTRODUCTION

L'Union de prière est une société de personnes librement liées à JESUS-CHRIST et entre elles pour servir DIEU par l'assistance puissante du SAINT ESPRIT.

Devant la loi, elle constitue une Association culturelle déclarée (lois du 1^{er} juillet 1901 et du 9 décembre 1905).

Le but de l'Union de prière est de susciter, de maintenir et de développer, dans la vertu de l'espérance, un mouvement d'intercession et de préparation en vue du Retour en gloire de JESUS-CHRIST.

Le présent texte, qui expose les sujets fondamentaux proposés à la prière en commun, et la constitution communautaire de l'Union de prière, est la Charte de celle-ci.

Maison de Boissier
19 rue de la Calade
07800 Charmes-Sur-Rhône
uniondepriere@gmail.com
www.uniondepriere.fr

PREMIÈRE PARTIE

LES SUJETS PROPOSÉS À LA PRIÈRE COMMUNE.

CHAPITRE I - LE RÉVEIL DES ÉGLISES PAR LA CONVERSION PERSONNELLE À JÉSUS-CHRIST.

- § 1 L'Union de prière est l'épanouissement, après les années de guerre, du Réveil prêché à Charmes avant le 3 septembre 1939.
Aussi ne saurait-elle renier la prière fondamentale pour la conversion.
- § 2 Mais il ne s'agit aucunement de courir ça et là pour faire des prosélytes, qui vivraient sur leurs expériences d'un moment, soit seuls, soit groupés en conventicules plus ou moins sectaires.
- § 3 L'Union de prière part de la réalité de l'Église : fondée par S. Pierre le jour de la Pentecôte, ouverte à nous Païens par S. Paul, portée en particulier dans la vallée du Rhône par des chrétiens d'Asie Mineure, dont quelques-uns pouvaient être disciples, au moins indirects de S. Jean.
- § 4 Si l'Église conduit à Jésus et nourrit en lui ceux qui entendent son appel, elle se consacre avec amour à tous ceux qui vivent loin de ses sacrements, et ne désespère jamais de leur salut.
- § 5 Le nombre des sauvés au dernier jour pourra donc être bien plus grand que celui des convertis ayant consacré leur vie au service du SEIGNEUR JÉSUS.
- § 6 Inversement, au nombre de ceux qui se disent convertis, peuvent se trouver des hypocrites qui seront rejetés au dernier jour.
- § 7 Ces réserves faites, l'Église est normalement construite de « pierres vivantes », personnes qui ont rencontré Jésus, ont été saisies par lui (c'est la réalité du BAPTÊME) et le servent de tout leur être au sein de l'Église (c'est le sens de la SAINTE CÈNE) (1 Pierre 2/5).
- § 8 **Le premier sujet général d'intercession de l'Union de prière est que de telles vies soient suscitées sans cesse, parmi les catéchumènes de l'Église, parmi ses anciens catéchumènes et dans le peuple qui l'entoure.**
- § 9 Une Église est en état de Réveil lorsque les pasteurs, les diacres et les fidèles communiants sont des personnes ainsi converties dont le nombre va croissant.
- § 10 La prière pour la conversion peut concerner des personnes précises, que l'on porte devant DIEU afin qu'elles se repentent et qu'elles croient.
- § 11 Elle comporte aussi une prière pour les serviteurs de DIEU qui prêchent la Parole, afin que celle-ci soit annoncée avec puissance, en vue de la repentance et de la conversion.
- § 12 L'Union de prière veut un tel Réveil dans toutes les Églises, catholiques et orientales, aussi bien qu'au sein du protestantisme.
- § 13 Sans rétrécir pour cela sa vision, elle espère que les Églises Réformées de l'Ardèche seront enrichies par un nombre croissant de communiants convertis et fidèles. Mais s'il y a, en ce sens, un Réveil de l'Ardèche, il doit rester, sans aucune barrière, au service de l'Église universelle.
- § 14 L'Union de prière intercède pour les œuvres d'Évangélisation et de Missions comme pour les Églises, mais elle ne fonde ni ne soutient aucune œuvre particulière d'Évangélisation ou de Missions.
- § 15 Elle embrasse donc, dans sa prière pour le Réveil, l'Église universelle actuellement existante, avec son Évangélisation et ses Missions, au sein d'un monde qu'entraîne un courant général d'apostasie du Christianisme.

§ 16 Reprenant une image de Péguy, l'emblème du Réveil, pour l'Union de prière, est « une forteresse au péril de la mer », un Mont Saint Michel, roc bâti pour la prière et battu par les flots.

CHAPITRE II - LE SALUT DU PEUPLE JUIF.

§ 17 Au cours des siècles, il n'y a pas eu de Réveil sans défrichage d'un terrain nouveau. Ainsi toute marche en avant de la conquête inaugurée par S. Paul chez les Païens a son origine dans un Réveil spirituel.

§ 18 L'Union de prière renonce à s'épanouir dans un tel champ de conquête. Elle voit une Église qui, par sa force interne en CHRIST, se ressaisit, se maintient, se fortifie plus que jamais au sein d'un monde qui la renie et l'abandonne.

§ 19 Car la situation actuelle du monde marque le triomphe d'une chrétienté infidèle, qui, alliée à un judaïsme infidèle, a instauré une ère de destruction.

§ 20 Ainsi l'Église est réduite à l'impuissance et à une sorte de mort, comme son SEIGNEUR, par la coalition de Caïphe et de Pilate.

§ 21 Autour de la Croix du FILS se trouve « un reste selon l'élection de la grâce », représenté par la Vierge Marie et S. Jean, reste issu comme JÉSUS lui-même du sang d'Abraham (Romains 11/5).

§ 22 Sur le reste fidèle, regroupé autour de S. Pierre, s'articule l'œuvre de S. Paul parmi les Nations : œuvre qui s'est poursuivie jusqu'à nos jours, on pourrait peut-être dire jusqu'au 2 août 1914, jour où la Chrétienté s'est définitivement déchirée elle-même.

§ 23 Aujourd'hui, autour de l'Église très proche du SEIGNEUR crucifié, se groupe un reste issu des Nations, en qui se manifeste la continuité vivante de Celle qui a reçu les promesses infaillibles.

§ 24 L'Union de prière, pour sa part, contribue à maintenir ce reste. Mais il faut voir plus loin : sur ce reste doit s'articuler maintenant « la masse » juive dont les apôtres et les premiers chrétiens furent « les prémices ». (Romains 11/16).

§ 25 **L'illumination du peuple juif, prophétiquement annoncée par les Écritures, est le second sujet général d'intercession de l'Union de prière.**

§ 26 L'Union de prière n'ayant reçu aucun champ spécial d'Évangélisation ou de Mission, est disponible pour le peuple juif.

§ 27 Ce qu'elle lui donne d'abord, c'est sa prière : car nulle prophétie de l'Écriture ne s'accomplit sans l'intercession de l'Église. Il y faut la libre coopération de volontés humaines qui veulent les buts de DIEU.

§ 28 L'Union de prière ne saurait non plus constituer une Mission parmi les Juifs ou se rattacher à une telle Mission déjà existante. Car le but ici assigné à la prière n'est pas que quelques juifs se convertissent, comme cela a eu lieu de tout temps : mais que tout ce qui dans le Judaïsme est de DIEU soit réintégré d'un seul tenant dans le Corps visible de JÉSUS-CHRIST.

§ 29 Le « comment » de cette intégration est encore voilé aux hommes. Il n'est pas sûr qu'elle soit liée à un retour matériel des Juifs en Terre Sainte : aussi l'Union de prière reste-t-elle ouverte à tout le Judaïsme de DIEU, et indépendante par rapport à n'importe quel mouvement particulier comme le Sionisme.

§ 30 On peut pressentir que DIEU suscitera parmi les Juifs eux-mêmes des apôtres qui parleront de CHRIST à leurs frères. Il y a lieu de prier en ce sens « le maître de la moisson d'envoyer des ouvriers dans sa moisson ». (Matthieu 9/38).

§ 31 D'autres sujets de prière plus précis concernant les Juifs pourront se dégager par la suite sous l'action de L'ESPRIT SAINT.

§ 32 De toute manière, le Mont Saint Michel de l'Union de prière comprend des Gentils et des Juifs réconciliés sur le rocher de CHRIST, tandis que le monde moderne agglutine Gentils et Juifs infidèles dans un Messianisme terrestre, négateur de la Résurrection des morts et de la Vie éternelle.

CHAPITRE III - L'UNITÉ VISIBLE DU CORPS DU CHRIST.

§ 33 L'Union de prière possède dans sa structure un principe d'unité : les deux sujets de prière proposés jusqu'ici sont au bénéfice de l'Église universelle.

§ 34 Il est donc juste que le troisième sujet de prière concerne l'unité visible de l'Église, à laquelle travaillent d'une part les Protestants et les Orientaux dans les mouvements œcuméniques, d'autre part l'Église Catholique par son Secrétariat pour l'Unité.

§ 35 De même que pour le « comment » de l'illumination du peuple Juif. L'Union de prière ne se lie ici à aucune œuvre particulière déjà existante.

§ 36 Elle intercède en faveur du labeur œcuménique.

§ 37 Elle prie pour que dans toutes les Églises, les responsables soient de plus en plus des disciples fidèles de JÉSUS-CHRIST, ce qui aplanira d'immenses difficultés entre toutes les branches du christianisme.

§ 38 La prière pour l'unité est liée à la prière pour l'illumination du peuple Juif.

§ 39 Les mouvements œcuméniques et les efforts catholiques semblent ne pouvoir se rejoindre que s'il surgit, par la Grâce de DIEU, un événement nouveau.

§ 40 Or l'Église chrétienne a connu, dans l'histoire, son plus haut point d'unité quand elle a été groupée autour de Jérusalem, par la subordination des églises de la Gentilité « aux églises de DIEU qui sont en JÉSUS-CHRIST dans la Judée » (1 Thessaloniens 2/14).

§ 41 Au fur et à mesure que l'Église s'est éloignée de ses origines juives elle a eu tendance à se diviser.

§ 42 D'autre part, et providentiellement, les divisions mêmes de la Chrétienté ont été comme un aiguillon portant l'Église à la recherche d'une unité plus haute et plus vivante.

§ 43 La Réforme en particulier, si elle a couru le risque de se durcir en sectes légalistes, a aussi, d'un autre côté, suscité un mouvement dynamique qui puise ses sources dans la Parole vivante de DIEU et dans la révélation du plan du Salut, c'est-à-dire d'une histoire qui doit aboutir à son terme.

§ 44 Ce terme n'est-t-il pas la Jérusalem d'en haut, étape ultime du pèlerinage de l'Église qui était partie de la Jérusalem terrestre ?

§ 45 Les actions entreprises par certains milieux chrétiens, pendant la seconde guerre mondiale, en faveur des Juifs pourchassés et persécutés, ont révélé à beaucoup de chrétiens la profondeur des souffrances d'Israël, et ont contribué à créer un climat de meilleure compréhension entre Juifs et Chrétiens.

§ 46 La charité ne sera-t-elle pas plus intense si, ne s'arrêtant pas à la seule sauvegarde matérielle et physique du peuple Juif, les chrétiens prient pour la Salut du Peuple de DIEU tout entier et pour l'accomplissement en plénitude du plan de DIEU à l'égard d'Israël (Romains 11/12, 15/25-26).

§ 47 L'Union de prière travaille à cet œcuménisme de la charité en vue d'une solution, non plus politique et transitoire, mais surnaturelle et définitive de ce que l'on a appelé parfois « le problème juif ».

§ 48 Elle pressent que c'est l'illumination du peuple juif qui rendra à l'Église son unité visible. Ce que le plus jeune fils de la parabole, malgré tout son amour pour le CHRIST, n'a pu faire, le frère aîné l'aidera à l'accomplir, - nous ne savons ni où ni comment - quand, rentré, dans la salle du festin de

son PÈRE, ils prépareront ensemble « l'Église sainte et irrépréhensible » qui sera présentée au SEIGNEUR qui revient (Ephésiens 5/27).

CHAPITRE IV – L'AVÈNEMENT DE JÉSUS-CHRIST ET LA RÉSURRECTION DES MORTS.

- § 49 Il semblera étrange, tout d'abord, d'appliquer un mouvement de prière à l'Avènement du SEIGNEUR. L'opinion courante est que cette promesse s'accomplira d'une manière indépendante de notre volonté, et à une époque tellement éloignée de nous qu'elle devient fabuleuse.
- § 50 L'attente de la Parousie chez les premiers chrétiens était dit-on, une erreur due à leur enthousiasme. Au cours des âges, remarque-t-on encore, tous les mouvements, depuis le Montanisme jusqu'aux Anabaptistes, en passant par Joachim DE FLORE, qui ont prêché le Retour du CHRIST, ont versé dans l'illuminisme ou le sectarisme.
- § 51 La réalité est tout autre : la deuxième venue du CHRIST a sans cesse été toute proche depuis la Pentecôte : mais le plan divin s'accomplit par étapes, et, à chacune d'elles, ceux qui ont vécu intensément l'œuvre de DIEU ont perçu la proximité de la Parousie.
- § 52 A l'inauguration de l'ère du SAINT-ESPRIT, le jour de la Pentecôte, l'Avènement du CHRIST s'est approché de la terre : la première étape franchie fut la fondation de l'Église de JÉSUS-CHRIST au sein du Judaïsme.
- § 53 Par le ministère de S. Paul et l'inauguration de la Mission chez les Païens, une seconde étape fut franchie et le Retour du SEIGNEUR a été perçu tout proche. Par la suite, la proximité du Retour est devenue plus intense chaque fois qu'un nouveau peuple est entré dans le corps de JÉSUS-CHRIST.
- § 54 Il est raisonnable et juste de dire que la prière pour l'illumination du peuple Juif rapproche encore la seconde venue du CHRIST : car cette illumination est une des dernières étapes, et peut-être la dernière, avant la manifestation effective de la royauté du SEIGNEUR.
- § 55 L'illuminisme, au XX^{ème} siècle, c'est l'imagination d'un royaume de DIEU instauré sur la terre par un développement des techniques et des législations.
- § 56 Ce qui précède l'Avènement du SEIGNEUR, ce n'est pas une conquête étendue en nombre des hommes vivants, mais l'achèvement de l'Église dans la plénitude de sa réalité.
- § 57 L'Union de prière saisit donc une prière pour le Retour du CHRIST : c'est avant tout, une prière pour que les chrétiens veuillent le Retour du CHRIST.**
- § 58 Car d'une manière générale, le Christianisme issu de la Gentilité a toujours préféré que CHRIST ne revînt pas : la vie sur la terre, plus ou moins christianisée, lui paraît suffisante, avec son prolongement de la béatitude de l'âme séparée du corps par la mort.
- § 59 Il est vrai que la vie de la chrétienté a été belle, avec ses grandes figures et ses humbles de toute nation. Certains voient dans ce passé le vrai Millenium chrétien, et l'Union de prière n'exclut pas ceux qui partagent cette opinion. Mais ce temps est terminé.
- § 60 L'Église, au cours des siècles, a remporté d'immenses victoires. Elle n'a pas vaincu la mort. La mort règne aujourd'hui, avec ses deux pourvoyeuses : la chair et la richesse.
- § 61 Il faut vouloir la victoire sur la mort : pour cela, vouloir que JÉSUS revienne en gloire, conformément aux prophéties de la Nouvelle Alliance, comme il est venu en abaissement dans le sein de la Vierge Marie, conformément aux prophéties de l'Ancienne Alliance.
- § 62 Vouloir que JÉSUS revienne, c'est vouloir le revoir de ceux qui nous ont précédés, et c'est vouloir qu'apparaisse une génération de chrétiens prête à ne pas mourir, mais à passer « en un clin d'œil » au plan de l'éternité dans un corps glorifié (1 Corinthiens 15/52).

- § 63 Vouloir que JÉSUS revienne, c'est encore vouloir le Jugement dernier, avec l'aspect terrible de la perte, mais dans la certitude que « DIEU est Amour » (1 Jean 4/8).
- § 64 L'Union de prière ne s'attache pas à la doctrine d'un Millenium postérieur à la résurrection : elle laisse à ses membres le choix entre cette interprétation du chapitre 20 de l'Apocalypse et l'interprétation historique donnée plus haut (§ 59). Ce qui importe, c'est que l'ère du SAINT ESPRIT, ou temps de la fin, a été ouverte le jour de la Pentecôte, que nous continuons d'y vivre, et qu'elle s'achèvera un jour du calendrier, jour où toutes choses seront remises à JÉSUS-CHRIST pour la Résurrection et le Jugement. L'Union de prière prie pour préparer ce jour dans le cœur de l'Église.

DEUXIÈME PARTIE.

NOTRE CONSTITUTION COMMUNAUTAIRE

CHAPITRE I - COMMENT S'EST CONSTITUÉE L'UNION DE PRIÈRE.

- § 65 L'Union de prière s'est formée au long d'une expérience concrète vécue par quelques personnes. Sa « constitution » n'est pas de la même nature que les textes qui régissent les Etats. Elle résulte d'une action qui s'est accomplie et que l'on retracera d'abord dans le temps.
- § 66 Au lendemain de la guerre de 1914-1918, des pasteurs entrant dans le ministère, inspirés par des hommes de DIEU tels que Tommy FALLOT, Alfred BOEGNER, Wilfred MONOD, Henri NICK, ont vivement désiré un renouveau de la vie religieuse, un Réveil des Églises.
- § 67 Dès le début des années vingt, quelques-uns de ces pasteurs, se rencontrant en Ardèche, s'étaient groupés dans la prière, dans la méditation et une action communes en vue de ce renouveau et de ce Réveil. Parmi eux, citons : Louis DALLIÈRE, René de RICHEMOND et André et Jacqueline FROMMEL.
- § 68 En 1932, les pasteurs et les Églises de l'Ardèche ont entendu le message d'évangélisation du mouvement de Pentecôte. Ils ont reçu par son moyen des biens spirituels qui leur ont paru authentiques. Ils ont cherché, par des lectures, des voyages et des rencontres, à mieux connaître ce que l'on a coutume d'appeler le « Pentecôtisme ».
- § 69 Le Réveil de l'Ardèche a donc adopté une attitude de sympathie à l'égard du mouvement de Pentecôte, et il en a été enrichi. Par là, il a été rapproché d'autres pasteurs qui avaient une attitude semblable, notamment Marcel HEUZE, Samuel CORNIER et Henri de WORM.
- § 70 Cependant les pasteurs appartenant à l'Église Réformée de France furent presque tous d'accord que l'ESPRIT SAINT ne les appelait pas à se séparer d'elle : car ils avaient la vision d'un Réveil qui, allant au-devant du SEIGNEUR qui vient, devait unir toutes les Églises.
- § 71 C'est aussi dans la période de 1920-1930 que la personnalité de Karl BARTH commença de rayonner sur les Églises. Les pasteurs du Réveil de l'Ardèche n'ont pas été des disciples de BARTH. Mais, sur plusieurs points, il y a comme une convergence entre le chemin suivi par le grand théologien et notre modeste parcours. Il en est ainsi notamment de l'affirmation positive de la foi fondée dans la Parole de DIEU, de la vision du Baptême et de celle des Communautés dans l'Église.
- § 72 Le Réveil de l'Ardèche fut arrêté par la guerre de 1939, suivie de la captivité d'un grand nombre et de l'occupation allemande. Le Réveil passa par ce qui apparut à ses adhérents comme une sorte de mort spirituelle.
- § 73 En 1945, des pasteurs qui avaient travaillé dans le même esprit se retrouvèrent. C'est alors que l'Union de prière apparut, par une sorte de résurrection, comme un « mouvement », une « famille spirituelle », ou, ainsi que nous aimons à le dire, comme une « communauté de l'Espérance ».

- § 74 L'Union de prière adopta dès le début un texte fondamental appelé la Charte. Ce texte était destiné, d'une part à éviter les discussions entre ceux qui choisissaient librement d'y adhérer, d'autre part à rendre témoignage devant l'ensemble de l'Église et ses autorités.
- § 75 La charte de l'Union de prière se composait de deux parties :
- I. Les sujets proposés à la prière commune : ce texte, à peine modifié, est reproduit ci-dessus (*voir première partie*).
 - II. Règlement de l'Union de prière : le présent texte s'efforce d'en donner une nouvelle rédaction actualisée, sous le titre : « Notre constitution communautaire ».
- § 76 En 1950, fut formé un Comité de responsables, appelé « Directoire », composé de sept membres : les pasteurs Philippe BLANC, Louis DALLIÈRE, Marc ELDIN, René de RICHEMOND, Thomas ROBERTS, Lucien SCHNEIDER et Jacques SERR.
- § 77 De 1945 à 1962, l'Union de prière eut son centre au sein de l'Église Réformée de Charmes, sans se confondre avec cette Église, ni s'enfermer dans les limites territoriales d'une paroisse. Le lien entre la Communauté et l'Église Réformée de France – elle-même unie depuis 1938 – résidait avant tout dans le fait que M. DALLIÈRE était à la fois pasteur de la paroisse de Charmes et responsable principal de l'Union de prière.
- § 78 En 1962, le centre de l'Union de prière, tout en restant à Charmes, s'est transporté à la Maison de Boissier ; le lien avec l'Église est alors établi entre le Conseil National de l'Église Réformée de France et le Directoire de l'Union de prière par un « Protocole d'accord » signé en 1972. (Des accords du même genre pourraient être conclus avec toute autre Église ou communauté).
- § 79 Suite à ce Protocole d'accord, l'Union de prière se constitue en Association culturelle (loi 1905). Son Comité Directeur, appelé « Directoire » (§ 76), comprend entre 7 et 15 membres. Le fonctionnement de l'Association et du Directoire sont précisés dans ses statuts.
- § 80 Le 10 janvier 1976, le pasteur Louis DALLIÈRE s'endormait dans la paix du SEIGNEUR, à l'âge de 78 ans. L'Union de prière se trouvait ainsi privée de son directeur-fondateur. Elle décidait néanmoins de poursuivre sa vocation et sa tâche sous la responsabilité collégiale du Directoire.

CHAPITRE II - COMMENT AGIT L'UNION DE PRIÈRE.

- § 81 Comme l'indique le titre qu'elle a pris, la communauté agit essentiellement par la prière. Cette prière est précisée, définie, orientée par l'exposé de la première partie de la Charte : les sujets proposés à la prière commune, c'est-à-dire :
- Le Réveil des Églises par la conversion personnelle à JÉSUS-CHRIST ;
 - L'accomplissement des promesses à Israël (*Titre modifié par rapport à la 1^{ère} partie de la Charte, en vue d'une révision future de ce 2^{ème} sujet de prière*) ;
 - L'unité visible du Corps de CHRIST ;
 - L'Avènement de JÉSUS-CHRIST et la Résurrection des morts.
- § 82 L'Union de prière invite ses adhérents à vivre leur vie chrétienne au sein de leur Église locale. La prière sera donc d'abord celle du culte dominical et celle du culte personnel. Il s'y ajoute normalement, conformément aux belles coutumes de la Réforme, le culte de famille, également la prière de table.
- § 83 Les adhérents de l'Union de prière prennent part, s'il en existe, aux réunions de prière de leur Église. Dans ces réunions, ils se conforment aux directives qui y sont données.
- § 84 Dans la prière personnelle, une place est faite aux quatre sujets de l'Union de prière, comme à une inspiration centrale et communautaire. Afin de maintenir cette flamme, les adhérents de l'Union de prière, dans leur culte personnel :
- (a) Lisent le passage biblique indiqué chaque jour par la Ligue pour la lecture de la Bible.

- (b) Prient le « Notre Père » et disent le « Symbole des Apôtres » en s'associant en esprit à l'Union de prière dispersée comme à toute la sainte Église universelle. De même ils récitent chaque soir le Psaume 23 : « L'ÉTERNEL est mon berger ».
- (c) Un livret de prières, composé par le pasteur Jacques SERR, réunit diverses prières des traditions juives et chrétiennes, en lien également avec les 4 sujets de prière. Les adhérents de l'Union de prière sont invités à l'utiliser pour leur prière quotidienne.

- § 85 Chaque été, une Retraite a lieu à Charmes pour tous les adhérents. D'autres Retraites peuvent également se tenir dans les zones de l'Union de prière (c'est le cas pour la Suisse).
- § 86 Ces Retraites peuvent admettre des invités nouveaux, qui sont présentés par les responsables de zone, et qui, autant que possible, connaissent déjà l'Union de prière sur le plan de leur zone régionale.
- § 87 En dehors de la retraite annuelle à Charmes, l'Union de prière, propose aux adhérents de se retrouver par zones géographiques plusieurs fois dans l'année pour le partage de nouvelles, l'édification et la prière. Le nombre et les limites de ces zones peuvent varier selon les circonstances. Des personnes intéressées par l'Union de prière et qui pour diverses raisons ne peuvent participer aux retraites à Charmes, pourront y être invitées.
- § 88 Au cours des dernières années les principales zones actives furent les suivantes :
- | | |
|------------------------------------|--------------------|
| - Drôme, Ardèche | - Savoie, Isère |
| - Paris, Nord, Normandie, Belgique | - Alsace, Lorraine |
| - Sud-Ouest | - Suisse romande |
- § 89 Chaque Zone a son responsable, désigné ou accompagné par le Directoire.
- § 90 En dehors des zones, des groupes de prière locaux peuvent également être organisés par des adhérents assez voisins qui auraient à cœur de se réunir. Tout groupe de prière a son « responsable », qui dépend lui-même du responsable de sa zone. Ces groupes de prière locaux ont un caractère privé en ce sens qu'y viennent seulement les personnes ayant adhéré à l'Union de prière. Les invitations à des personnes qui ne satisferaient pas à cette exigence ne se feront qu'à titre exceptionnel.
- § 91 Les responsables de groupes de prière et de zones se tiennent toujours en liaison avec les autorités locales de l'Église. Ils se conforment aux directives et aux conseils donnés par ces autorités. L'Union de prière n'agit jamais contre le gré de l'autorité instituée dans l'Église.
- § 92 Dans toutes les réunions de prière : groupes locaux, réunions de zone, Retraites, les autorités responsables de l'Église Protestante Unie de France (EPUdF) ont toujours, de droit, leur place. Il en est ainsi en particulier pour le Président du Conseil National, le Président du Conseil Régional, le Président du Consistoire, les pasteurs concernés. Aux réunions de la zone Drôme-Ardèche sont également admises de droit, les personnes déléguées par les pasteurs du consistoire de l'Eyrieux-Doux.
- § 93 L'Union de prière peut agir également par des œuvres. Le cours ISAAC HOMEL, collège d'enseignement secondaire classique, fondé par Monsieur et Madame DALLIÈRE, a fonctionné de 1945 à 1975 et a été étroitement uni à la vie matérielle et spirituelle de l'Union de prière. Le HOME DE GRÂCE de Chalencon (Ardèche), fondé par Monsieur et Madame VIGIER en 1962, a accueilli des personnes ayant besoin de repos physique et spirituel (tout en étant propriété de l'ERF). Après avoir hébergé des sœurs de la communauté de Grandchamp, cette maison a été mise à la disposition de l'association belge Eben-Ezer (accueil de personnes sorties d'institutions psychiatriques). En 2012, ne pouvant assumer la mise en conformité de ce bâtiment, l'EPUdF l'a mis en vente.
- § 94 La Maison de Boissier, propriété de l'EPUdF, est mise à la disposition de l'Union de prière pour y recevoir les Retraites annuelles et les diverses réunions de la Communauté. S'y trouvent aussi les bureaux et les archives de l'Union de prière, ainsi qu'une bibliothèque accessible à ceux qui le souhaitent.
- § 95 La maison de Boissier est aussi ouverte, en cours d'année, à des retraitants individuels, ou en petits groupes, qui désirent passer quelques jours dans le silence, la solitude, la prière, ou dans l'étude et

la recherche spirituelle, dans le sens des quatre sujets de l'Union de prière. D'autres groupes, proches de notre spiritualité, peuvent également être accueillis.

- § 96 L'Union de prière, communauté de l'Espérance, liée à l'EPUDF, a pour adhérents des pasteurs et des laïques, des hommes et des femmes, des personnes mariées et des célibataires, des veufs et des veuves, appartenant à des Églises et des institutions diverses, en France et hors de France.

CHAPITRE III - COMMENT DEVIENT-ON AMI, POSTULANT OU MEMBRE DE L'UNION DE PRIÈRE ?

- § 97 L'Union de prière est en communion avec « tous ceux qui aiment notre Seigneur JÉSUS-CHRIST d'un amour inaltérable » (Ephésiens 6/24).
Aussi inscrit-elle comme **Amis** les personnes qui, sans prendre aucun engagement envers elle, désirent recevoir les « feuilles de prières ». L'inscription comme *Ami* de l'Union de prière est faite jusqu'à la prochaine Retraite. Elle peut être renouvelée.

- § 98 Le nom de **Postulant** s'applique à deux catégories d'adhérents :
- (a) Les personnes intéressées par l'Union de prière, et qui, ayant pris part à au moins une Retraite, s'ouvrent à la vie de notre communauté, envisageant la possibilité d'en devenir des Membres.
 - (b) Les personnes qui, de cœur, sont Membres de l'Union de prière, mais qui appartiennent à une Église ou à une communauté dont les règles ne leur permettent pas de remplir telle ou telle obligation de la Charte.

- § 99 Les *Postulants* ont donc la faculté de délimiter eux-mêmes ce qu'ils mettront en pratique et ce qu'ils laisseront de côté, soit qu'il leur manque encore une conviction ferme sur tel ou tel point, ou qu'ils soient empêchés par d'autres engagements antérieurs.

- § 100 En ce qui concerne l'inscription des *Postulants* :
- (a) A la fin de chaque Retraite, sont admis comme *Postulants* pour une année les personnes qui en font la demande.
 - (b) Sont inscrits comme *Postulants* pour une nouvelle année, d'une Retraite à la suivante, ceux qui en font la demande et y sont admis par le Directoire.
 - (c) Peuvent être inscrits, sans limitation de durée, par le Directoire, les *Postulants* de la catégorie (b) du § 98.

- § 101 Les **Membres** de l'Union de prière, sont des adhérents qui mettent en pratique l'ensemble de la Charte. L'inscription comme *Membre* est faite par le Directoire en réponse à la demande des *Postulants* ayant suivi au moins une Retraite. Toutefois, le Directoire peut inscrire des *Membres* qui, pour des raisons majeures, sont dans l'impossibilité de venir aux Retraites.

Adhérer à l'Union de prière comme *Membre*, c'est adhérer de cœur à l'ensemble de la Charte, c'est-à-dire à un « Maranatha » (terme araméen signifiant : « Viens ! Seigneur » ou « Le Seigneur vient ») qu'impliquent les quatre sujets de prière vécus dans la participation à la vie de l'Église à laquelle on appartient (§102), la pratique de la Charité (Amour-Agapé) (§ 103) et un style de vie dans la résistance à l'Antichrist (§ 104 développé au chapitre IV).

- § 102 Une majorité des *Membres* de l'Union de prière se recrute dans l'EPUDF : les obligations religieuses sont avant tout pour eux la fidélité à cette Église, selon la patience qui rend la foi parfaite. L'Union de prière reçoit aussi des *Membres* qui n'appartiennent pas à l'EPUDF, pourvu que leur confession ne les oblige à aucune hostilité vis-à-vis de cette Église, et leur permette de remplir leurs obligations au sein de l'Union de prière.

- § 103 L'amour-agapé est mis en pratique entre les *Membres* de l'Union de prière, de manière à ce que rien ne vienne faire obstacle à l'unité des cœurs dans l'intercession. L'union des *Membres* s'inspire de l'esprit communautaire de la première Église de Jérusalem, au début du livre des Actes. L'amour-

agapê préserve les *Membres* de se séparer des autres chrétiens ou de se diviser entre eux. Un esprit d'obéissance évangélique les y aide.

- § 104 L'Union de prière professe et recommande à tous ses adhérents un style de vie dans la résistance à l'Antichrist (ceci fait l'objet du chapitre IV). Ce style de vie exige, en notre temps, une vigilance particulière sur certains points, parmi lesquels le vêtement chrétien, le travail et l'argent, l'éducation et la culture.
- § 105 Beaucoup de *Membres* sont passés par l'immersion du Baptême en vue de l'Avènement du SEIGNEUR, et ont demandé l'imposition des mains pour le Baptême du SAINT-ESPRIT. De ce fait, des charismes se manifestent dans l'Union de prière. Ces expériences spirituelles ne sont pas des conditions d'adhésion. Les *Membres* qui ne s'y sentent pas appelés sont pleinement libres à cet égard ; il leur est seulement demandé de respecter la liberté des autres, tant que ceux-ci demeurent eux-mêmes dans l'Amour-Agapê, au service de l'utilité commune.
- § 106 Comme il a été dit au § 84, les *Membres* de l'Union de prière s'unissent chaque jour dans la lecture biblique du matin et les prières récitées du matin et du soir. La prière quotidienne est guidée par une « feuille de prière », qui est envoyée à ceux qui en font la demande.
- § 107 Les *Membres* de l'Union de prière se feront une obligation de participer à une Retraite annuelle, aux réunions de zone et dans la mesure du possible à un groupe de prière (§ 90).
- § 108 Les *Membres* âgés, retraités ou infirmes, de l'Union de prière, dans l'impossibilité de participer aux Retraites, réunions de zone ou groupes de prière, demeurent des *Membres* à part entière au même titre que les plus jeunes ou les plus valides. Ils restent en communion de prière avec tous par les prières quotidiennes et les feuilles de prière. Ils sont plus particulièrement portés par l'intercession de tous.
- § 109 L'Union de prière n'est pas un mouvement de guérison, comme il en existe dans certaines Églises, mais elle croit à la guérison par l'action directe de DIEU, appelée parfois « guérison divine » ou « guérison par la foi ». Elle ne saurait rester indifférente aux maladies, infirmités, accidents ou épreuves de ses *Membres*, Postulants et amis, ou des personnes recommandées à sa prière. Elle prie et intercède pour eux et pratique, dans certaines circonstances, l'imposition des mains aux malades et l'onction d'huile, recommandée par l'écriture (Jacques 5.13 – 18). Elle tient également en haute estime toutes les professions médicales et intercède pour ceux et celles qui les exercent.
- § 110 L'Union de prière, sans constituer d'ordre religieux, souligne la valeur du célibat chrétien, spécialement dans l'attente du Retour de JÉSUS. Elle donne, du même coup, sa pleine valeur au mariage chrétien, qui devient l'union de deux vocations en JÉSUS-CHRIST. Elle entoure de respect et d'affection les veufs et les veuves, qui vivent dans son sein.
- § 111 Il peut se former à Charmes même, et en différents points, des groupes de personnes, qui vivent d'une manière intense la vie et le service de l'Union de prière. Ces « serviteurs » et « servantes » ne se distinguent par aucune marque extérieure : ils sont simplement au service de tous.
- § 112 Parmi ces personnes qui servent l'Union de prière, il en est qui vivent dans une complète pauvreté pour le service de DIEU. Au sein de l'Union de prière, nous veillons sur ces « serviteurs » et « servantes », afin que personne ne manque de rien, et en particulier afin que le temps de la vieillesse et de la retraite soit pleinement assuré contre le besoin.

CHAPITRE IV - COMMENT VIVENT LES MEMBRES DE L'UNION DE PRIÈRE

- § 113 La vie des *Membres* de l'Union de prière a déjà été précisée sur bien des points dans les chapitres précédents. A cela s'ajoute ce que l'Union de prière appelle « un style de vie dans la résistance à l'Antichrist ». Ce style de vie que l'Union de prière professe et recommande à tous ses *Membres* est un témoignage rendu, en notre temps, à la souveraineté de JÉSUS-CHRIST dans tous les domaines de notre vie privée ou publique.

- § 114 L'Union de prière encourage une « théologie du vêtement », d'après laquelle le corps baptisé tout entier en JÉSUS-CHRIST appartient à JÉSUS-CHRIST seul, en vue de la Résurrection. Le vêtement du chrétien est un signe de cette appartenance, dans la grâce. Nous ne permettons pas à l'Antichrist de nous l'ôter par morceaux. Le vêtement du chrétien est donc un témoignage rendu au baptême en vue du Retour de JÉSUS. C'est pourquoi l'Union de prière invite ses Membres à promouvoir autour d'eux un vêtement qui ne participe pas à un esprit de convoitise et d'idolâtrie du corps. L'Union de prière valorise l'idée de pudeur et bannit toute tendance au dévoilement excessif du corps.
- § 115 L'Union de prière n'a pas, comme l'ont certaines communautés, un costume uniforme, mais elle se distingue par la sobriété de l'habillement, sans négliger pour cela la recherche d'une vraie beauté, pourvu qu'elle soit en CHRIST.
- § 116 Les *Membres* de l'Union de prière veillent à la pureté de leur pensée, de leur regard, de leur langage et de leurs actes. Ils s'en tiennent, sans contrainte craintive, au principe d'être décemment vêtus dans toutes les circonstances de la vie quotidienne et plus particulièrement dans les réunions religieuses et les lieux de culte.
- § 117 Conformément au souhait du pasteur Dallièr, les sœurs de l'Union de prière ont longtemps participé aux réunions religieuses la tête couverte (en particulier pendant les retraites) ; il était même recommandé que chacune trouve, si elle le pouvait, un moyen simple et seyant de garder la tête couverte d'une manière continue. Aujourd'hui, cette pratique est laissée au discernement de nos sœurs qui recevront du Seigneur l'attitude qui leur semble une juste obéissance à sa Parole. L'Union de prière estimant que cette théologie du vêtement ne concerne pas que les sœurs, invite également les frères à mettre eux aussi en pratique les paragraphes précédents.
- § 118 Le travail régulier, comme l'ordre social, doivent être maintenus jusqu'à l'Avènement du SEIGNEUR. Les *Membres* de l'Union de prière vivent donc une vie ordonnée et socialement utile.
- § 119 L'Union de prière ne coupe pas le croyant de la vie quotidienne et sociale, mais le fortifie dans l'accomplissement de toutes ses tâches et le soumet de cœur, en particulier à l'obligation du travail. Les exigences du métier et les devoirs professionnels définissent la place de chacun, ils nous protègent contre les spéculations ou les constructions illusives de notre imagination.
- § 120 Cette manière de considérer le travail peut aider à trouver un chemin pour traverser l'épreuve du chômage et pour vivre le temps de la retraite. C'est pourquoi l'Union de prière recommande à tous une vie d'ordre et de labeur manuel et intellectuel. Elle maintient pour tous les exhortations de S. PAUL sur ce point (en particulier 2 Thessalonicien 3 / verset 11-12).
- § 121 Les *Membres* de l'Union de prière disposent de leur argent comme d'un bien qui leur est confié par le PÈRE Créateur de toutes choses. Ils le gèrent au service de leur famille et de la collectivité, en utilisant pour eux-mêmes la part convenable à chacun. Mais l'argent est aussi une des idoles les plus puissantes qui s'opposent à l'Évangile : cette idole doit être abattue dans le cœur pour que JÉSUS règne.
- § 122 Les *Membres* de l'Union de prière sont libres de posséder honnêtement tous les biens matériels dont ils se considèrent comme les gérants pour DIEU. Certains peuvent être appelés au dépouillement et à une pratique de la pauvreté par une vocation particulière.
- § 123 Il est pourvu à la vie matérielle de l'Union de prière par des offrandes mensuelles ou trimestrielles, ou en tout cas annuelles, qui sont attendues de tous les *Membres*. Il y a place aussi pour des offrandes exceptionnelles qui sont formées dans le cœur sous l'inspiration de la grâce.
- § 124 L'éducation des enfants fait partie intégrante de la vie de l'Union de prière. Les petits ne sont jamais une gêne pour la spiritualité. A leur manière, eux aussi, doivent être prêts pour la Parousie, et ils nous aident à être prêts nous-mêmes. Les parents, sans brimer la liberté de leurs enfants, doivent résister aux influences antichristiques qui menacent de tout envahir. Dans la grâce et la sagesse, ils doivent exercer chez eux l'autorité que DIEU leur a donnée.
- § 125 L'Union de prière ne professe aucun mépris pour la culture qui, elle aussi, doit être maintenue jusqu'à la fin car elle nous enracine dans une mémoire qui structure notre vie et notre foi. Nous reconnaissons l'apport positif de la culture grecque (Ancien Testament traduit en grec, et Pères de l'Église), mais la culture hébraïque doit être redécouverte car elle est porteuse de la Révélation.

- § 126 Toutefois, nous constatons que la société occidentale moderne a rompu avec la culture classique et chrétienne et propose aujourd'hui des valeurs en rupture, voire en opposition à l'Évangile. Cela se traduit notamment par une idolâtrie de l'argent, du sexe, et de l'orgueil de la toute puissance. En même temps un nouveau paganisme s'est fait jour, produisant des spiritualités éloignées du Dieu révélé à Israël.
- § 127 La transmission de la culture aux jeunes est inséparable de l'éducation que l'Union de prière encourage au sein de la famille comme dans les écoles publiques et privées. Elle attend des conversions et des Baptêmes parmi les catéchumènes et les jeunes qui grandissent au milieu de nous, comme dans toutes les Églises, ainsi que dans les champs d'Évangélisation et de Mission.
- § 128 L'enseignement sur le vêtement chrétien, sur le travail et l'argent, sur la culture et l'éducation s'inspire d'un principe de résistance à l'Antichrist. Ce principe s'étend à tous les domaines de la vie, à tous les problèmes de la morale chrétienne. Il ne conduit en aucune manière à mépriser la création de DIEU, qui resplendit de tant de beautés, ni à juger les hommes qui sont tous, en JÉSUS-CHRIST, l'objet d'une si grande miséricorde.
- § 129 L'Union de prière refuse dans le cœur de chacun de ses *Membres* toute confusion plus ou moins trouble entre le NON et le OUI, entre le mal et le bien, entre les ténèbres et la lumière.